

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2017

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 26 mai 2017, à 13 h 00, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont absents :

M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Stéphanie St-André, substitue au greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 13 h, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal de la substitue au greffier adjoint voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.



2017-230

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



2017-231

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 117, RUE DE LA VALÉRIANE

CONSIDÉRANT que le conseil est d'accord avec l'exposé de la situation mentionnée au mémoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter la dérogation mineure pour le 117, rue de la Valériane, lot 5 946 007, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à réduire la largeur minimale du bâtiment principal à 6,10 m et réduire la superficie minimale de la cour arrière à 28 %, le tout selon le plan d'implantation déposé au permis et préparé par Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, sous la minute 13 256.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-232

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 121, RUE DE LA VALÉRIANE

CONSIDÉRANT que le conseil est d'accord avec l'exposé de la situation mentionnée au mémoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter la dérogation mineure pour le 121, rue de la Valériane, lot 5 946 008, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à réduire la largeur minimale du bâtiment principal à 6,10 m, le tout selon le plan d'implantation déposé au permis et préparé par Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, sous la minute 13 256.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-233

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 141, RUE DE LA VALÉRIANE

CONSIDÉRANT que le conseil est d'accord avec l'exposé de la situation mentionnée au mémoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter la dérogation mineure pour le 141, rue de la Valériane, lot 5 946 013, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à réduire la marge de recul latérale à 3,39 m, le tout selon le plan d'implantation déposé au permis et préparé par Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, sous la minute 13 257.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-234

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 145, RUE DE LA VALÉRIANE

CONSIDÉRANT que le conseil est d'accord avec l'exposé de la situation mentionnée au mémoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter la dérogation mineure pour le 145, rue de la Valériane, lot 5 946 014, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à réduire la superficie minimale de la cour arrière à 24 % et la profondeur minimale de la cour arrière à 6,37 m, le tout selon le plan d'implantation déposé au permis et préparé par Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, sous la minute 13 257.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-235

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 176, RUE DE LA VALÉRIANE

CONSIDÉRANT que le conseil est d'accord avec l'exposé de la situation mentionnée au mémoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter la dérogation mineure pour le 176, rue de la Valériane, lot 5 946 004, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à réduire la largeur minimale du bâtiment principal à 6,10 m, le tout selon le plan d'implantation déposé au permis et préparé par Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, sous la minute 13 263.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-236

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 180, RUE DE LA VALÉRIANE

CONSIDÉRANT que le conseil est d'accord avec l'exposé de la situation mentionnée au mémoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter la dérogation mineure pour le 180, rue de la Valériane, lot 5 946 005, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à réduire la largeur minimale du bâtiment principal à 6,10 m et à réduire la superficie minimale de la cour arrière à 32 %, le tout selon le plan d'implantation déposé au permis et préparé par Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, sous la minute 13 263.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 13 h 12.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier